

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Madame, Monsieur,

Vous avez pris un rendez-vous de **coloscopie** prescrit par votre médecin traitant.

- 1) Afin de vous informer complètement sur les indications et les modalités d'exécution de cet examen, vous trouverez en pièces jointes trois documents que nous vous demandons de lire attentivement ainsi que le document « **Déclaration de consentement éclairé** » que vous voudrez bien nous ramener signé le jour de votre rendez-vous.
- 2) L'examen se déroule sous anesthésie et votre enfant doit donc impérativement être vu au préalable (minimum 48 heures avant) en **consultation d'anesthésie**. Pour prendre rendez-vous avec l'anesthésiste, nous vous demandons de bien vouloir téléphoner à la clinique CCBB au **01.47.11.99.44**. **L'enfant entrera la veille de l'examen à la clinique CCBB entre 16 h et 17 h en semaine et entre 15 h et 16 h le dimanche, pour réaliser la préparation colique et il sortira de la clinique le lendemain** (deux nuits d'hospitalisation).
- 3) Vous voudrez bien, le jour de votre rendez-vous avec l'anesthésiste, vous présenter à la clinique CCBB, 105 avenue Victor Hugo 92100 Boulogne-Billancourt au service des admissions, muni de la **carte vitale** où figure le nom de l'enfant. Si l'enfant ne figure pas encore sur la carte, il vous sera demandé un chèque de caution de 600€ que la clinique conservera durant 1 mois le temps de vous laisser faire les formalités auprès de votre caisse de Sécurité Sociale et qui vous sera restitué ensuite. Vous devrez également régler à la clinique la somme de **18€** qui correspond à votre participation au déficit de la Sécurité Sociale. Cette somme est reversée intégralement par la clinique à la Sécurité Sociale. Nous vous rappelons que cette somme est remboursée par les mutuelles et qu'elle peut faire l'objet d'une prise en charge préalable, vous évitant ainsi de faire l'avance des frais.
- 4) Le médecin qui réalisera l'examen est conventionné honoraires libres (secteur 2). Un **dépassement d'honoraires de 160€** vous sera demandé pour l'acte coté HHQ002 d'un montant total de 313.60€. Avant la sortie de l'enfant, le médecin vous informera du résultat de l'examen et un compte-rendu circonstancié vous sera remis pour votre médecin traitant ainsi qu'une ordonnance si nécessaire.
- 5) Si votre dossier est complet, la clinique CCBB vous adressera dans un délai de 2 à 4 semaines le **formulaire 615** que vous adresserez directement à votre mutuelle pour vous faire rembourser le dépassement d'honoraires.

Nous sommes bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements utiles concernant l'examen et son déroulement et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Dr Pierre-Yves VANNEROM
Dr Pierre-Henri BENHAMOU

Centre d'Exploration Digestive de l'Enfant

Tel : 01.46.99.98.98

Fax : 01.46.99.98.97